

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 01/03/2023

Reçu en préfecture le 01/03/2023

Affiché le

ID : 026-212602643-20230223-DEL_05_23022023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	Date de convocation : 15/02/2023
AUBERY Chantal	X				Secrétaire de séance : E BOLLARD
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		O SALIN	
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : prêt court terme- autorisation de consulter les banques

Monsieur le Maire expose que cette année de nombreux projets seront inscrits au budget, notamment la rénovation de la Maison des Vautours.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à consulter les banques dans le but d'obtenir un prêt à court terme (prêt relais FCTVA) pour financer la TVA.

La somme sollicitée serait de 192 000€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à consulter les banques pour l'obtention d'un prêt de 192 000€

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Éric BOLLARD



Le Maire
Olivier SALIN

Résultat du vote

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0